

# A gauche, le soutien tardif et prudent à l'UNEF

Plusieurs anciens membres défendent dans une tribune le syndicat étudiant attaqué par le ministre Blanquer

La secousse qui frappe l'Union nationale des étudiants de France (UNEF) engendre des répliques à gauche. Plusieurs personnalités de cette famille politique, qui ont fait leurs premières armes militantes au sein du syndicat étudiant – dont Jean-Luc Mélenchon, Benoît Hamon, l'historien Benjamin Stora, l'écrivaine Annie Ernaux, les députés La France insoumise Alexis Corbière, Clémentine Autain, Eric Coquerel, Bastien Lachaud (Seine-Saint-Denis) et Ugo Bernalicis (Nord), la féministe Caroline De Haas – font partie des près de 300 signataires d'un texte, publié sur le site du Monde lundi 22 mars, dénonçant les appels à dissoudre l'organisation de jeunesse.

Cette tribune condamne également les propos de Jean-Michel Blanquer. Le ministre de l'éducation nationale a, en effet, estimé vendredi 19 mars sur BFM-TV, que les « réunions non mixtes racisées » organisées par l'UNEF pouvaient mener « vers des choses qui ressemblent au fascisme ». Dans la longue liste de signataires il y a aussi des « marcheurs » de la première heure, comme Mao Péni-nou ou le député du Val-d'Oise, Aurélien Taché.

On retrouve également de nombreuses figures de la « grande UNEF » (celle d'avant la scission de

1971), ainsi que des deux UNEF de la période 1971-2001 (l'UNEF-Renouveau, proche du Parti communiste français, et l'UNEF-US devenue au début des années 1980 UNEF-ID, proche des trotskistes lambertistes puis du Parti socialiste) et de l'UNEF réunifiée. Parmi eux, on peut citer : Jacques Delpy, Alain Monchablon, Denis Sieffert, Jean-Marcel Bouguereau, Jean-Marc Salmon, Marc Rozenblat, Philippe Darriulat, Pouria Amirs-hahi, Marie-Pierre Vieu, Emmanuel Zemmour et William Martinet. Cependant, ni Yassir Fichtali – qui a piloté la réunification il y a vingt ans – ni Bruno Julliard – qui dirigeait l'UNEF pendant le mouvement contre le contrat première embauche (CPE) en 2006 – ne comptent parmi les signataires.

« Il y a quelques jours, des parlementaires de droite demandaient la dissolution de l'UNEF. Désormais c'est le ministre de l'éducation

**« Ce n'est pas l'UNEF qu'il faut dissoudre mais sa direction »**

**JEAN-CHRISTOPHE CAMBADÉLIS**  
ancien président de l'UNEF-US et de l'UNEF-ID

nationale qui parle de « pente fasciste » pour qualifier son activité. Quels seraient les actes justifiant ces attaques ? L'organisation épiscopale de quelques groupes de paroles non mixtes pour les étudiants.e.s victimes de discriminations. Cette pratique intéresse, interroge, inquiète. Elle bouscule et fait débat », écrivent ainsi les auteurs. Un peu plus loin, ils ajoutent : « Signataires de ce texte, pour certain.e.s avec des désaccords parfois profonds avec des pratiques et des orientations syndicales et idéologiques de l'UNEF, nous pensons que par son histoire et les valeurs issues de la Charte de Grenoble qu'elle incarne, l'UNEF a toute sa place dans le débat public. »

**Les « anciens » embarrassés**

Le déclencheur de cette initiative a été l'article publié par Le Monde, jeudi 18 mars, racontant comment l'UNEF se trouvait critiquée à cause de la mise en place, en interne, de ces fameuses réunions.

« Quand je lis dans vos colonnes que les anciens sont discrets, je me dis qu'il faut faire quelque chose, raconte Frédéric Hocquard, adjoint (Génération.s) à la Mairie de Paris, chargé du tourisme et de la nuit. Alexis [Corbière] m'en parle. Puis, le lendemain, il y a Blanquer qui évoque une dérive « fasciste ». Il y avait au même moment tout un débat

sur la page Facebook de Pierre Kanuty [conseiller régional socialiste en Ile-de-France]. Je crée une boucle WhatsApp avec quelques anciens, pour en discuter. J'écris un texte sur un coin de table et tout le monde s'y met. »

Il faut dire que pendant plusieurs semaines, la gauche a brillé par son absence de soutien à l'UNEF qui était dans la tourmente. Début mars, à Grenoble, sa section locale a relayé un post (avant de l'effacer) où l'on voyait notamment des collages accusant nommément des professeurs d'islamophobie. La direction du syndicat avait alors condamné sa section grenobloise. Cet incident s'ajoute à des polémiques autour du rapport de l'UNEF à la laïcité (par exemple le fait que Maryam Pougetoux, vice-présidente et possible successeur de Mélanie Luce à la tête du syndicat, soit voilée) et à sa conception de l'antiracisme.

La mise en place de « groupes de paroles internes à l'organisation », selon le terme de M<sup>me</sup> Luce, est connue depuis une enquête du Monde de 2017. Mais, lors d'un entretien mercredi 17 mars, la journaliste d'Europe 1 Sonia Mabrouk est revenue sur l'existence de ces réunions, les assimilant à de la « discrimination » contre les Blancs. Cet échange tendu avec la présidente de l'UNEF, a contribué à relancer les appels à dissolution de l'organisation de jeunesse, et a valu depuis à M<sup>me</sup> Luce des menaces de violences physiques sur les réseaux sociaux.

Les « anciens » sont embarrassés : à la fois ils veulent défendre « l'orga » à laquelle ils ont appartenu et en même temps, ils ne cautionnent pas, pour une bonne partie d'entre eux, les nouvelles pratiques militantes du syndicat, ni son orientation actuelle. « L'UNEF peut avoir des défauts, mais il faut renouer les fils du dialogue. Au-delà

**Beaucoup sont amers vis-à-vis du syndicat, qui a pris son indépendance par rapport aux partis politiques**

des débats, on veut garder cet espace où l'on peut discuter », explique encore M. Hocquard. Il sait de quoi il parle : son père, Jean-Jacques, a été une figure unéfiennne à la fin de la guerre d'Algérie et sa fille est aujourd'hui une responsable locale de l'Union nationale.

**Très peu de socialistes**

Mais, à bien regarder les signataires, on voit que la gauche connaît, aujourd'hui, une rupture en son sein autour des nouvelles formes d'antiracisme. Très peu de socialistes (par exemple M. Kanuty ou le maire de Saint-Denis, Mathieu Hanotin) ont ainsi paraphé la tribune, alors même que le syndicat étudiant a longtemps servi d'école de cadres pour ce parti. Certains responsables PS critiquent même vertement les propos de M<sup>me</sup> Luce.

Il en va ainsi du maire de Montpellier, Michaël Delafosse, qui a longtemps milité à l'UNEF : « Le racisme se combat avec celles et ceux qui partagent la conviction que l'égalité des droits est le fondement de notre société. C'est l'universalisme qui porte l'émancipation. Il faut toujours unir pour faire progresser des valeurs, jamais séparer ! L'UNEF s'égare dangereusement. » Tonalité encore plus vive chez le sénateur du Val-d'Oise, Rachid Temal : « Fétichiser la race, comme le fait la présidente de l'UNEF, c'est du racisme ! A vomir. A combattre. » Jean-Christophe Cambadélis, qui a présidé l'UNEF-US et l'UNEF-ID a,

quant à lui, estimé que « la direction actuelle n'est pas défendable en préconisant une discrimination antiraciste. Ce n'est pas l'UNEF qu'il faut dissoudre mais sa direction ».

Bruno Julliard résume : « Je défends le syndicalisme étudiant et son histoire, je suis absolument hostile à la dissolution de l'UNEF et choqué des attaques violentes qu'elle subit de la droite. Je ne veux cependant pas exonérer la direction actuelle du syndicat de ses errements qui me sont insupportables. Et je n'ai pas trouvé cet équilibre dans ce texte. » Le scénariste de la série *Baron noir*, Eric Benzekri, lui aussi un « ancien », ne dit pas autre chose pour expliquer son absence parmi les signataires : « Je ne veux pas être complaisant à l'égard des errements de l'UNEF. »

Beaucoup, aussi, sont amers vis-à-vis du syndicat qui a pris son indépendance par rapport aux partis politiques. L'UNEF, née en 1907, fut longtemps la maison commune de la gauche, réussissant à faire cohabiter toutes ses chapelles, des trotskistes aux réformistes. Chaque courant avait ses référents qui aidaient à la structuration, donnaient des indications stratégiques et servaient de cordes de rappel en cas de dérive. Ce n'est plus le cas, l'UNEF ayant pris une sorte d'autonomie politique. Mais la mise à distance ne s'est pas toujours faite dans de bonnes conditions, ce qui a laissé des traces.

Cependant, si l'UNEF est affaiblie (elle est devenue la deuxième organisation étudiante derrière la modérée FAGE), elle reste un creuset du militantisme de la jeunesse. Un secteur que tous les partis de gauche veulent reconquérir, et qui s'avère essentiel un an avant l'élection présidentielle. Un élément qui peut expliquer aussi pourquoi certains leaders de gauche ont fini par se mobiliser. ■

ABEL MESTRE

# Controverse autour de la nouvelle retraite des policiers

Le cumul de la pension complète et d'un salaire dans la sécurité privée est prévu par la proposition de loi « sécurité globale »

La réforme des retraites a beau avoir été suspendue, le système continue d'être modifié par petites touches. La proposition de loi « sécurité globale », adoptée en première lecture au Sénat, jeudi 18 mars, vient de changer l'une des règles applicables aux retraités de la police nationale : ceux qui sont embauchés dans une société de sécurité privée pourront cumuler le salaire tiré de leur nouvel emploi avec l'intégralité de leur pension – alors que, aujourd'hui, ils ne touchent qu'une partie de celle-ci s'ils ne remplissent pas certaines conditions (âge, durée de cotisation, etc.) et si leurs revenus globaux dépassent un certain niveau. Il s'agit d'une dérogation prévue à l'article 15 du texte. Adoptée sans heurt au Palais du Luxembourg, la disposition avait donné lieu à une passe d'armes entre la majorité et l'opposition, lors de son examen par les députés.

L'une des explications mises en avant pour justifier cette innovation concerne les besoins de main-d'œuvre pour veiller au bon déroulement des Jeux olympiques à Paris en 2024. Cet événement nécessitera « le déploiement de 24 000 ou de 25 000 agents de sécurité privée », avait indiqué Jean-Michel Fauvergue, député La République en marche (LRM) de Seine-et-Marne et l'un des principaux artisans de la proposition de loi, lors des débats à l'Assemblée nationale, le 19 novembre 2020. « Nous sommes loin du compte, avait-il complété. Il faut donc recruter. » L'élu macroniste avait également invoqué le fait que « les gendarmes (...) ont le droit de travailler après leur départ à la retraite tout en touchant pleinement leur

pension », alors que les policiers ne bénéficient pas du « même avantage » : « Il y a là une injustice », que l'article 15 entend réparer.

L'argument ne convainc pas, à gauche. « La vraie raison est que ce texte cherche à faire un cadeau aux policiers, qui demandaient à relever des mêmes règles que les gendarmes », confie Hervé Saulignac (Parti socialiste, Ardèche), l'un des députés de l'opposition les plus en vue lors de la discussion dans l'Hémicycle. Très actif, lui aussi, durant la lecture de la proposition de loi au Palais-Bourbon, Ugo Bernalicis (La France insoumise, Nord) trouve que cet article constitue « une rupture d'égalité forte » entre fonctionnaires. Pour lui, si on harmonise le régime des policiers, qui sont des civils, et celui des gendarmes, qui ont le statut de militaires, « il faut tout aligner » – c'est-à-dire soumettre l'ensemble des fonctionnaires aux mêmes règles.

**« Une forme de reconnaissance »**

Au cours de l'examen du texte, l'élu LFI avait, par ailleurs, lancé cette phrase pleine de sous-entendus : « Certains, dans cet Hémicycle, qui sont ou seront bientôt retraités de la police nationale, pourraient posséder une société dans le secteur de la sécurité privée. Grâce à cette disposition, ils n'auront pas à s'encombrer d'un plafond pour monnayer leurs activités. » Une allusion à un potentiel conflit d'intérêts visant M. Fauvergue : ancien chef du RAID qui a fait valoir ses droits à la retraite en 2017, il a créé, deux ans plus tard, une société de formation en management et sécurité et pourrait donc se prévaloir de l'article 15.

« Insinuations désastreuses et objectivement infondées », avait ri-

posté le ministre de l'intérieur, Gérard Darmanin. Jean-Christophe Lagarde (UDI, Seine-Saint-Denis) avait, aussi, pris la défense de M. Fauvergue, en qualifiant d'« insultante » l'intervention de M. Bernalicis. Sollicité par Le Monde, l'élu LRM n'a pas pu être joint.

La mesure incriminée répond, en tout cas, aux attentes des syndicats de policiers. Mais en partie seulement. Cantonnée à ceux qui reprennent un poste dans la sécurité privée, elle est trop « restrictive », juge Christophe Rouget, secrétaire général du SCSJ-CFDT. Pour lui, les compétences acquises pendant leur carrière par les policiers peuvent être valorisées dans d'autres branches : dès lors, le cumul permis par l'article 15 devrait jouer pour tous les métiers. Un amendement allant dans ce sens avait été défendu par la sénatrice Catherine Fournier (Union centriste, Pas-de-Calais), mais il a été rejeté en commission. « Il s'agissait d'apporter une forme de reconnaissance », déclare-t-elle.

Dans l'entourage de M. Darmanin, on affirme que la requête du SCSJ-CFDT « doit être discutée dans le cadre plus large de la réforme des retraites ». Le gouvernement cherche ainsi à prévenir les appels d'air, alimentés par de possibles revendications catégorielles en cascade. « C'est un risque » dont le secrétariat d'Etat aux retraites se dit conscient : à ce stade, la dérogation introduite par la proposition de loi « sécurité globale » cherche uniquement à satisfaire « un besoin très ponctuel, dans un sous-segment, et permet de donner une réponse très précise ». ■

**RAPHAËLLE BESSE DESMOULIÈRES ET BERTRAND BISSUEL**



**\* A force d'entendre qu'on ne vaut rien, on finit par le croire.**

À Apprentis d'Auteuil, nous voyons le meilleur en chacun des 30 000 jeunes<sup>(1)</sup> que nous accompagnons jour après jour dans nos 240 établissements. Aidez-les à construire leur avenir.

**LA CONFIANCE PEUT SAUVER L'AVENIR**

**FAITES UN DON** sur [www.apprentis-auteuil.org](http://www.apprentis-auteuil.org)

(1) Selon le rapport d'activité Apprentis d'Auteuil 2019. Agence Marcel - © Aurélien Chauvaud.